

MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : REHABILITATION DE L'ECOLE DU TREUIL**LOT 3 - CHARPENTE COUVERTURE - AVENANT 3**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Considérant la nécessité de mettre en place un marché de travaux « Réhabilitation de l'école du Treuil » de 17 lots ;

-Vu la notification du lot 3 « Charpente Couverture » à l'entreprise CILC SUD OUEST pour un montant de **178 711.78 € HT (214 454.14 € TTC)** (montant de base) le 12 mai 2025 ;-Vu l'avenant 1 pour ajout de prestation notifié le 21 novembre 2025 à la société CILC SUD OUEST d'un montant de - 2996.76 € HT soit -3596.11 € TTC , ramenant le montant du marché LOT 3 à **175 725.02 € HT soit 210 858.02 € TTC** ;-Vu l'avenant 2 pour ajout de prestation notifié le 02 février 2026 à la société CILC SUD OUEST d'un montant de + 1375 € HT soit + 1650 € TTC , ramenant le montant du marché LOT 3 à **177 090.02 € HT soit 212 508.02 € TTC** ;

-Vu la nécessité de passer un avenant n°3 avec la société CILC SUD OUEST pour ajout de prestations comme suit :

DECIDE**Article 1 :** l'Avenant 3 au lot 3 a pour objet l'ajout de prestation en plus et moins-values :

- Plus-value , travaux supplémentaires pour le remplacement à l'identique

D'un poteau charpente bois de l'édicule dans l'ancienne cuisine non décelable avant démolition pour menuiseries extérieures :

TOTAL PLUS ET MOINS VALUES HT**+ 1 255 €****Article 2 :**

Montant initial HT du marché : 178 711.78€ HT (214 454.14 € TTC)

Nouveau montant du marché avec Av 1 et 2 177 090.02 € HT (212 508.02 € TTC)

Montant de l'avenant 3: + 1 255 € HT (+ 1 506 € TTC)

Montant du marché avec avenant 1 et 2 : **178 345.02 € HT (214 014.02 € TTC)**Incidence financière avenants 1 ,2 et 3 sur le marché : **-0.21 %****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 3 avec la société CILC SUD OUEST .

Le 13 février 2026

Le Maire, Gérard DEZIER



MAIRIE DE GOND - PONTOUVRE

Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

OBJET : REHABILITATION DE L'ECOLE DU TREUIL**LOT 16 - VRD - AVENANT 1**

Le Maire de GOND-PONTOUVRE,

-Vu l'article L2122.22 du Code des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre, datée du 2/06/2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal de GOND-PONTOUVRE,

-Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses ordonnances, plus particulièrement les articles L2133-1 et R2123-1-1

- Considérant la nécessité de mettre en place un marché de travaux « Réhabilitation de l'école du Treuil » de 17 lots ;

-Vu la notification du lot 16 « VRD » à l'entreprise ARE TP pour un montant de 236 368.78 € HT (283 642.54 € TTC) (montant de base) le 12 mai 2025 ;

-Vu la nécessité de passer un avenant 1 pour ajout de prestation avec la société ARE TP , comme suit :

DECIDE**Article 1 :** l'Avenant 1 au lot 3 a pour objet l'ajout de prestation en plus et moins-values :

- Création d'un cheminement piéton avec éclairage pour enseignants, de l'école vers le Boulevard des sports

TOTAL PLUS ET MOINS VALUES HT**+ 23 969.17 €****Article 2 :**

Montant initial HT du marché : 236 368.78 € HT (283 642.54 € TTC)

Montant de l'avenant 1 : + 23 969.17€ HT (+ 28 763 € TTC)

Montant du marché avec avenant 1 : **260 337.95 € HT (312 405.54 € TTC)****Article 3 :** la dépense correspondante est prévue sur l'exercice en cours.**Article 4 :** Monsieur Le Maire accomplira les formalités qui nécessitent cette opération et en particulier la signature de l'avenant 2 avec la société ARE TP .

Le 13 Février 2026


Le Maire, Gérard DEZIER